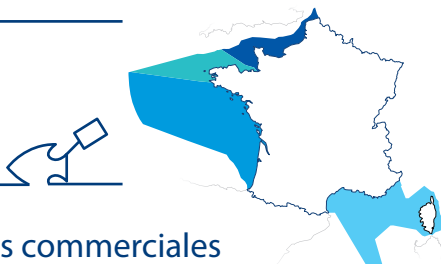




LES ESPÈCES COMMERCIALES

Maquereaux communs



Diagnostic de l'état écologique des espèces commerciales

Période d'évaluation : 2016-2021

Sont considérés uniquement les stocks d'espèces commerciales.
Le stock représente la fraction exploitée d'une population biologique sauvage ayant une dynamique propre et peu (ou pas) de relations avec les stocks adjacents.

Stocks en bon état écologique

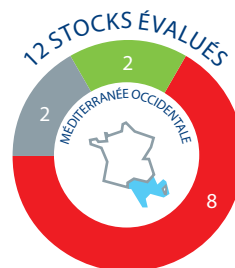
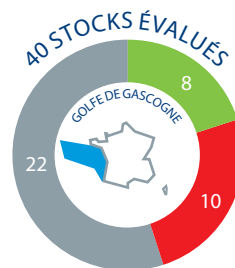
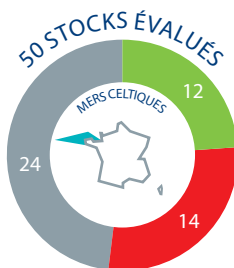
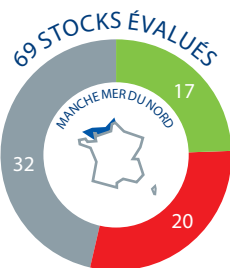
Le taux de mortalité par pêche et la capacité des stocks à se reproduire permettent d'atteindre le rendement maximal durable

Stocks en mauvais état écologique

Le taux de mortalité par pêche est trop important ou la capacité du stock à se reproduire est trop faible

Stocks en état écologique indéterminé

Manque de données, manque de méthodologie ou manque de significativité du résultat de l'évaluation



Exemples

- Thon rouge
- Sardine commune
- Merlan

- Bar européen
- Merlu européen
- Morue de l'Atlantique

- Lieu jaune

- Sardine commune
- Thon rouge

- Bar européen
- Merlu européen
- Églefin

- Dorade rose

- Thon rouge
- Bar européen

- Sardine commune
- Merlu européen
- Sole commune

- Plie d'Europe

- Thon rouge
- Sardine commune

- Anchois
- Merlu européen
- Rouget de vase

- Bar européen

- Exemples d'évolution par rapport à la précédente évaluation :
- ➔ Déclin du stock Nord de merlu européen, en Manche et en Atlantique
 - ➔ Amélioration du stock de merlan en Manche Mer du Nord
 - ➔ Stabilité des stocks d'anchois en Méditerranée

Ces résultats obtenus à l'échelle des sous-régions marines peuvent différer d'autres résultats obtenus à une échelle plus locale.

Quelles actions pour réduire les pressions sur les espèces commerciales ?

Des pressions sur les espèces commerciales peuvent être générées par diverses activités

PAR EXEMPLE :



Prélèvement des stocks halieutiques par la pêche professionnelle



Prélèvement des stocks halieutiques par la pêche de loisir

Pour réduire les pressions sur les espèces commerciales, des actions concrètes sont mises en œuvre

PAR EXEMPLE :



Accompagner les pêcheurs professionnels et de loisir dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des stocks locaux



Mettre en place des zones de conservation halieutiques sur des sites pilotes

Ces actions sont complémentaires d'actions déjà existantes au sein d'autres politiques publiques

*La directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) constitue le cadre visant à atteindre le bon état écologique des eaux marines. En France, sa mise en œuvre est assurée dans le cadre des documents stratégiques de façade (DSF).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur son portail officiel
dcsmm.milieuamrinfrance.fr